

## BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 À 18H00

# Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

### Présents:

**AIX-LES-BAINS BERETTI Renaud AIX-LES-BAINS** 2 FRUGIER Michel Pouvoir de Thibaut GUIGUE MONTORO-SADOUX Marie-Pierre 3 **AIX-LES-BAINS** 4 **BOURDEAU DRIVET Jean-Marc** Pouvoir de Danièle BEAUX-**SPEYSER CHINDRIEUX BARBIER Marie-Claire** Départ après la délibération 3 6 **ENTRELACS BRAISSAND Jean-François** 7 MAITRE Florian **GRESY-SUR-AIX** 8 LA BIOLLE **NOVELLI Julie** 9 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno LE BOURGET DU LAC 10 **MERCAT Nicolas** LE BOURGET DU LAC 11 SIMONIAN Edouard 12 LE MONTCEL **HUYNH Antoine** 13 **MERY FONTAINE Nathalie** 14 MOUXY PERSON Armelle 15 **ONTEX** CARRIER Christiane 16 **RUFFIEUX ROGNARD Olivier** Pouvoir de Manuel ARRAGAIN SAINT OFFENGE **GELLOZ Bernard** 17 18 SAINT PIERRE DE CURTILLE **DILLENSCHNEIDER Gérard** 19 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE **TOUGNE-PICAZO Brigitte TRESSERVE** 20 LOISEAU Jean-Claude 21 **TREVIGNIN CHAPUIS Nicolas** VIVIERS-DU-LAC AGUETTAZ Robert Pouvoir de Nicolas JACQUIER 23 **VOGLANS MERCIER Yves** 

20 communes présentes

#### Absents excusés :

BRIZON SAINT INNOCENT CROZE Jean-Claude
PUGNY-CHATENOD CROUZEVIALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 AOÛT 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



# **DÉLIBÉRATION**

N°: 7 Année: 2024

Exécutoire le : 1 1 SEP. 2024

Publié / Notifiée le : 1 1 SEP. 2024

Visée le : 1 0 SEP. 2024

## **COMMANDE PUBLIQUE**

Marché n°2024-014 : Contrats d'assurances Grand Lac – Lot 2 : Flotte véhicules et risques annexes et Lot 6 : Protection fonctionnelle - Attribution

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché, portant sur la passation de marchés d'assurance. Ce marché a été alloti de la façon suivante :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Flotte véhicules et risques annexes
- Lot 3 : Atteintes à l'environnement
- Lot 4 : Embarcations
- Lot 5 : Atteintes au systèmes informatiques (« cyber risque »).
- Lot 6 : Protection fonctionnelle
- Lot 7: Protection juridique.

Pour rappel le contrat de responsabilité civile avait quant à lui été attribué pour 6 ans lors du Bureau du 7 novembre 2023.

Les lots 3 (Atteintes à l'environnement),4 (Embarcations) et 7 (Protection Juridique) ont été attribués lors du Bureau du 2 juillet 2024.

Le lot 1 (Dommages aux biens) a été déclaré infructueux et relancé en appel d'offres avec une plus large ouverture aux variantes. Celui-ci sera à nouveau déclaré infructueux suite à la réception d'une offre inacceptable. Il sera relancé en gré à gré.

Le lot 5 (Atteinte aux systèmes informatiques (« cyber risque ») avait été déclaré infructueux et relancé en gré à gré du fait de l'absence d'offres. Celui-ci a été relancé en gré à gré et est toujours en consultation. L'attribution sera proposée au Bureau d'octobre.

Le lot 2 (Flotte de véhicules et risques annexes) a été relancé car seule une offre inacceptable avait été reçue.

Le lot 6 (Protection fonctionnelle) a été relancé en consultation de gré à gré en raison d'absence d'offre.

Il est proposé d'attribuer les lots 2 et 6 suite à la consultation réalisée.

Les marchés sont passés pour 5 ans à compter du 1er janvier 2025.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix,
- 40% valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique.

La procédure suivie est un appel d'offre ouvert.

La date limite de réception des offres a été fixée au 25 juillet 2024.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 27 août 2024 propose l'attribution suivante :

N°	LOTS	Cotisation 2025 estimée	Proposition de la CAO
2	Flotte véhicules et risques annexes	60 546.42 €	Attribution à SMACL assurance
6	Protection fonctionnelle	1 794.25€	Attribution à SMACL assurance

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle aux différents budgets concernés (imputation budgétaire : Nature 6161).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution des marchés aux entreprises indiquées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 33

- Présents : 22

- Présents et représentés : 26

Votants: 26Pour: 26Contre: 0

- Abstentions: 0

- Blancs: 0

Aix-les-Bains, le 3 septembre 2024

Le Président Renaud BEREIT

La secrétaire de séance, Julie NOVELL1

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 7 : Marché n.2024-014 : Contrats d'assurances Grand Lac - Lot 2 : Flotte véhicules et risques annexes et Lot 6 : Protection fonctionnelle - Attribution -

Date de transmission de l'acte :

10/09/2024

Date de réception de l'accusé de

10/09/2024

réception :

Numéro de l'acte 🖁

d5110 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte #

073-200068674-20240903-d5110-DE

Date de décision :

03/09/2024

Acte transmis par:

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)